

Plan d'Accès



Vous souhaitez vous rendre au 10e salon du multimédia et des logiciels libres

Par autoroute : Sens Paris-Bruxelles, sortie Cambrai puis prendre le contournement de Cambrai (1er rd-point direction St-Quentin) puis Provville au 2e rond-point. Vous arriverez dans Provville comme indiqué ci-dessus.

Par Cambrai: A partir du Boulevard de la Liberté prendre direction Provville. Soit vous arriverez par la route de Noyelles, soit par la rue Bertrand Milcent puis Fernand Legrand. Suivre ensuite le plan ci-dessus.

Par le contournement en provenance du Cateau-Caudry: suivre le contournement direction Paris par autoroute puis Provville au 4e rond-point.

Brocante Photo & Informatique

Et tout objet multimédia
(photo-video-son-informatique-CD-DVD-jeux)



DIMANCHE 06 MARS 2011

ESPACE ST-EXUPERY

Inscriptions et renseignements

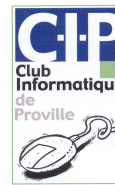
www.linuxcambresis.org

ou au 06.71.445.148



REGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE PHOTO & INFORMATIQUE du 06 mars 2011

A retourner signé à CIP –LinuxCambrésis 43 Av. des Martins-Pêcheurs
59267 PROVILLE Avant le 15 février 2011.



**BULLETIN DE RESERVATION
BROCANTE PHOTO-INFORMATIQUE
DIMANCHE 06 MARS 2011**

Article 1 : Toute personne s'inscrivant à la brocante multimédia déclare accepter tous les termes du présent règlement et s'engage à les respecter.

Article 2 : La brocante est ouverte le dimanche 6 mars 2011 de 9h00 à 18h00 sans interruption au public, espace Saint-Exupéry, à PROVILLE. L'installation des stands se fait le dimanche de 8h00 à 9h00. Le démontage commencera à 18h00.

Article 3 : Les objets exposés, destinés au troc ou à la vente, doivent être présentés dans des conditions permettant à l'acheteur de les choisir en toute connaissance de cause.

Article 4 : L'exposant devra laisser sur son stand, en évidence, la liste des objets qu'il soumet à la brocante. Il devra également laisser visible une copie de sa carte d'identité. Ces documents lui seront réclamés par les organisateurs ainsi que par les forces de l'ordre, juridiquement habilitées à contrôler la provenance des objets mis en brocante.

Article 5 : Les emplacements mis à la disposition des brocanteurs seront prévus en nombre suffisant. Un stand en libre utilisation, alimenté en courant 220 Volts, sera disponible pour permettre un essai des matériels électriques avant la vente (le temps d'utilisation de ce stand est limité à 15 mn par vente).

Article 6 : Le club fournit les chaises et tréteaux aux brocanteurs.

Article 7 : Les objets mis en brocante doivent correspondre à un matériel ou un environnement multimédia, au sens large du terme :

- ordinateurs complets, de bureau, portables ou portatifs,
- Consoles de jeux, jeux électroniques de poche
- Organiseurs électroniques, Palm Pilot ou Pc de poche,
- Périphériques informatiques, consommables, câbles,
- Logiciels de jeux originaux sur disquette, CD ou DVD et cartouches,
- Moniteurs, télévisions, écrans plats, téléphones fixes ou mobiles
- Chaînes HiFi, compactes, matériel de sonorisation,
- Appareils photos, postes radio, TSF, matériel de cinéma....
- Imprimantes de toutes sortes, machines à écrire, calculatrices, convertisseurs,
- Livres, revues, bandes dessinées.....

Sont strictement interdits :

- les logiciels sous licence (sauf s'ils sont dans leur emballage d'origine avec le scellé intact).

Article 8 : Le stand sera facturé 5€ les 3 mètres linéaires.

Article 9 : Toute personne se livrant au commerce, à l'échange ou à la duplication de logiciels piratés, sur le territoire de la brocante, sera immédiatement exclue.

Article 10 : Je reconnais accepter chaque terme du présent règlement et je m'engage à les appliquer.

Signature précédée de « lu et approuvé »

date :...../...../20....

Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Email :@.....

Déclare souscrire une réservation de..... mètres linéaires à la Brocante Photo-Informatique organisée le 06 mars 2011, Espace St-Exupéry de Provville par le Club Informatique- LinuxCambrésis.

Je joins un chèque de € représentant la réservation forfaitaire pour mètres (à 5 euros les 3 mètres).

Le chèque doit être libellé à l'ordre du « Club Informatique Provville CIP ».

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions

Je joins également à ce bordereau un exemplaire du règlement de la brocante.

J'en accepte tous les termes sans exception et m'engage à les respecter.

Je décharge le Club Informatique de Provville de toute responsabilité en cas de malveillance de ma part ou en cas de manquement au règlement que j'ai signé.

Le C.I.P. déclare être assuré auprès de GROUPAMA Lille pour l'ensemble des risques relatifs à l'organisation de la manifestation.

Je signe et je date le présent bordereau de réservation. La somme que je verse ce jour ne me sera pas restituée en cas de dédit de ma part mais seulement en cas d'annulation de la brocante par l'organisateur.

Fait àLe

Signature (obligatoirement précédée de « lu et approuvé »)

A retourner le plus tôt possible et avant le 15 février 2011 à :
C.I.P-LinuxCambrésis 43, Av. des Martins-Pêcheurs 59267 PROVILLE.